

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-31-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

République Française

Meurthe-et-Moselle

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
45	36	36 + 7 pouvoirs

Date de convocation

10 décembre 2021

DELIBERATION

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY

SEANCE DU 16 décembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil communautaire dans la salle des fêtes de Custines, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

Présents : Laetitia ASCHBACHER, Pascal BARTOSIK, Pascal BECK, Thierry BECKER, Odile BEGORRE-MAIRE, Magali CLEMENT-DILLMANN, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Céline GEOFFROY, Denise GERARDIN, Denis GODEFROY, William GRAFF, Catherine GUENSER, Michel JACQUES, Pierre JULIEN, Antony KUHN, Patrice LEOEUF, Ludovic LEGGERI, Yves LEICKNER, Catherine LEPRUN, Catherine LESAINE, Denis MACHADO, Francis MAUGRAS, Jean-Jacques MAXANT, Patrick MEDART, Gilles MULLET, Jocelyne PANO, Chantal PELLENZ, Jeanne PHILIPPOT, Sébastien POINT, Philippe POTDEVIN, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC, Bernard VERGANCE, Dominique VOINSON, Rémi WAGNER.

Absents excusés : Dominique GRANDIEU, Alain SOLDNER.

Représentés : David BLASIUS par Sébastien POINT, Béatrice BOCHNAK par Francis MAUGRAS, Sylvie GAMEL par Chantal PELLENZ, Chantal KIPPER par Denise GERARDIN, Martine LEPIANKO par Denis MACHADO, François ROUGIEUX par Sébastien DOSE, Odile SCHMITT par Dominique VOINSON.

Monsieur Denis MACHADO a été nommé secrétaire de séance.

Objet : CAREP – Convention d'objectifs en faveur de la création et du développement d'entreprises pour la période 2021-2023

N° de délibération : 31

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
36	43	43	0	0	0

Rapporteur : M. POINT

Le Bassin de Pompey est chargé de l'accompagnement à la création d'entreprises au titre de la compétence « Actions de développement économique ». Il partage cette compétence avec la Région Grand Est dans le cadre de la loi NOTRÉ. La Région Grand Est a mis en place son dispositif Chèque CREA. Il s'agit d'une attribution d'un chèque, à chaque porteur de projet, dont le montant est fonction du besoin d'accompagnement et qui permet à ce porteur de projet de le financer auprès d'une structure d'accompagnement référencée par la Région Grand Est. Cependant ce dispositif est destiné uniquement aux porteurs de projet demandeurs d'emploi et jeunes de moins de 30 ans, excluant de fait tous les autres porteurs de projet (salariés, personnes de plus de 30 ans, personnes non inscrites à Pole Emploi pour diverses raisons, etc.)

Le Bassin de Pompey est partenaire du Pôle Créa Val de Lorraine dont le PETR porte le dispositif pour le compte des 4 EPCI qui le composent. Il vous est proposé de compléter le dispositif prévu par la Région Grand Est afin d'avoir une réponse globale pour tout type de porteur de projet sur notre territoire.

l'année 2020 a vu une progression du nombre de créations d'entreprises de + 4 % en France par rapport à 2019, alors que l'activité économique s'est contractée de près de 10% en 2020. La tendance est identique pour notre territoire. L'année 2021 voit également, contre toute attente, une augmentation forte du nombre de créations d'entreprises sur notre territoire (366 créations au 1^{er} septembre 2021 par rapport à 443 entreprises créées sur toute l'année 2020) et du nombre d'accompagnements mis en œuvre.

La pépinière d'entreprises CAREP est un outil reconnu pour stimuler et permettre l'émergence sur le territoire du Bassin de Pompey de projets de création d'entreprises avec un accompagnement personnalisé qui permet d'obtenir un taux de survie de 86% à 5 ans contre 40% pour des projets non accompagnés. Le CAREP a fait partie de la cellule locale de suivi et d'instruction des dossiers du fonds résistance mis en place en 2020 et qui s'est terminée le 30 juin dernier.

Le bilan 2020 du CAREP est le suivant :

CAREP a accueilli au cours de l'année 2020, 118 porteurs de projet de création ou de développement d'activités.

30 projets de création ou de développement d'activités se sont concrétisés en 2020 (dont 16 sur la Communauté de Communes du Bassin de Pompey) contre 36 en 2019.

L'objectif du partenariat est également de pouvoir poursuivre l'accueil des entreprises créées sur le territoire et qui pourraient trouver un espace de développement à leur sortie de pépinière. Cela a justifié la création du lotissement de TPE/TPI CIT entreprises II sur le Parc Eiffel Energie dont le succès n'est plus à démontrer.

Il vous est proposé de reconduire le partenariat avec le CAREP pour cette année 2021 afin d'intensifier les collaborations locales et la capacité du territoire à répondre aux besoins très multiples des entrepreneurs.

Pour ce faire, il vous est proposé de mettre en place une convention annuelle pour l'année 2021. Il est à noter que ce partenariat existe depuis 2006 et a toujours été renouvelé depuis sa création.

Cette convention et sa déclinaison opérationnelle sont annexées à cette délibération.

Il s'agit d'apporter une aide à la pépinière d'entreprises à travers un accompagnement en ingénierie de projet aux créateurs d'entreprise, une animation économique renforcée sur le Bassin de Pompey.

Le Bassin de Pompey souhaite continuer à soutenir la pépinière d'entreprises en renouvelant cette convention pour une durée d'un an sur 2021.

Le soutien financier de la Communauté de Communes est évalué à 22 000 € par an.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

Accusé de réception en préfecture
054-245400601-20211216-31-DE
Date de télétransmission : 21/12/2021
Date de réception préfecture : 21/12/2021

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec la pépinière d'entreprises du CAREP joint.

AUTORISE le Président à signer la convention de partenariat en faveur de la création et du développement d'entreprise.

DECIDE d'imputer les crédits correspondants au compte 90 6574.

Fait et délibéré les jour, mois et
an susdits.

Pour extrait conforme

Le Président,

Laurent TROGRIC